

Gouvernement du Québec

Décret 811-2023, 10 mai 2023

CONCERNANT l'approbation de l'accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur la délivrance des permis de travail aux candidats investisseurs ayant reçu un avis d'intention de sélection du Québec

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec propose de modifier les conditions de sélection applicables aux ressortissants étrangers présentant une demande de sélection à titre permanent dans le cadre du Programme des investisseurs, conformément au projet de règlement modifiant le Règlement sur l'immigration au Québec publié à titre de projet à la *Gazette officielle du Québec* du 7 juin 2023;

ATTENDU QUE les modifications proposées incluent une nouvelle condition de séjour au Québec;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada souhaitent conclure un accord visant la délivrance des permis de travail aux ressortissants étrangers ayant reçu un avis d'intention de sélection du Québec dans le cadre du Programme des investisseurs afin de leur permettre de remplir cette condition de séjour au Québec;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2° de l'article 7 de la Loi sur le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (chapitre M-16.1), dans l'exercice de ses responsabilités et fonctions, la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration peut notamment conclure, conformément à la loi, des ententes avec un gouvernement autre que celui du Québec ou avec l'un de ses ministères;

ATTENDU QUE cet accord constitue une entente intergouvernementale canadienne au sens de l'article 3.6.2 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (chapitre M-30);

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 3.8 de cette loi les ententes intergouvernementales canadiennes doivent, pour être valides, être approuvées par le gouvernement et être signées par le ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration et du ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne :

QUE soit approuvé l'accord entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada sur la délivrance des permis de travail aux candidats investisseurs ayant reçu un avis d'intention de sélection du Québec, lequel sera substantiellement conforme au projet d'accord joint à la recommandation ministérielle du présent décret.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

79799

Gouvernement du Québec

Décret 822-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT les adjoints parlementaires

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE, conformément à l'article 25 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1), les députés nommés ci-dessous assistent, dans l'exercice de leurs fonctions, les ministres mentionnés en regard de leur nom :

Youri Chassin Député de Saint-Jérôme	Ministre de la Santé
Shirley Dorismond Députée de Marie-Victorin	Ministre responsable des Services sociaux
Marilyne Picard Députée de Soulanges	Ministre déléguée à la Santé, pour le volet soutien à domicile
Agnès Grondin Députée d'Argenteuil	Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour les volets protection de l'eau et biodiversité
Mathieu Lemay Député de Masson	Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, pour le volet électrification
Marie-Louise Tardif Députée de Laviolette-Saint-Maurice	Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, pour le volet action communautaire
Suzanne Blais Députée d'Abitibi-Ouest	Ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, pour le volet solidarité sociale

François Tremblay Député de Dubuc	Ministre du Tourisme	Simon Allaire Député de Maskinongé	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, pour les volets marchés publics et ordres professionnels
Donald Martel Député de Nicolet-Bécancour	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour le volet zones d'innovation	Louis-Charles Thouin Député de Rousseau	Ministre responsable des Infrastructures
Joëlle Boutin Députée de Jean-Talon	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour les volets sciences et innovation	Denis Lamothe Député d'Ungava	Ministre de la Sécurité publique
Pierre Dufour Député d'Abitibi-Est	Ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pour le volet développement économique régional	Chantale Jeannotte Députée de Labelle	Ministre responsable de l'Habitation
Mario Asselin Député de Vanier-Les Rivières	Ministre de l'Enseignement supérieur	Éric Girard Député de Lac-Saint-Jean	Ministre des Affaires municipales
Jean-Bernard Émond Député de Richelieu	Ministre de l'Éducation, pour les volets éducation préscolaire, primaire et secondaire et formation professionnelle	Louis Lemieux Député de Saint-Jean	Ministre de la Langue française
Isabelle Lecours Députée de Lotbinière-Frontenac	Ministre de l'Éducation, pour le volet lutte contre la violence et l'intimidation chez les jeunes et dans les écoles		Ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne
Samuel Poulin Député de Beauce-Sud	Ministre de la Culture et des Communications	79832	
	Ministre responsable de la Jeunesse		
Alice Abou-Khalil Députée de Fabre	Ministre de la Cybersécurité et du Numérique		
Kariane Bourassa Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré	Ministre de la Justice		
Gilles Bélanger Député d'Orford	Ministre des Finances, pour le volet Internet haute vitesse et projets spéciaux de connectivité		
Stéphanie Lachance Députée de Bellechasse	Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, pour les volets efficacité de l'État et gouvernance		

QUE le présent décret remplace le décret numéro 1771-2022 du 7 décembre 2022.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET

Gouvernement du Québec

Décret 823-2023, 17 mai 2023

CONCERNANT l'engagement à contrat de monsieur Jean-Michel Ross comme secrétaire adjoint au Conseil du trésor

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Jean-Michel Ross, directeur général de la négociation des secteurs public et parapublic, secrétariat du Conseil du trésor, cadre classe 1, soit engagé à contrat pour agir à titre de secrétaire adjoint au Conseil du trésor pour un mandat de cinq ans à compter du 18 mai 2023, aux conditions annexées.

Le greffier du Conseil exécutif,
YVES OUELLET